



École d'Aïkido de Brest

FICHE D'INSCRIPTION ADO/ADULTE

Saison 2019-2020



PLPR

2, rue Fleurus
29200 Brest

EAB
45, rue de Glasgow
29200 Brest

NOM : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Nationalité :

Tél. domicile : Tél. portable : Mail :

Régime social de rattachement : Général Agricole Autre

N° allocataire C.A.F. ou M.S.A. : Quotient familial :

ACTIVITÉS

1^{ère} activité : €

2^{ème} activité : €

TOTAL : €

Règlement :

Chèques (1^{er} chèque de 29€ à l'ordre du PLPR - les 3 autres « Ecole d'Aïkido de Brest ») Espèces

1^{er} règlement :

2^{ème} règlement :

3^{ème} règlement :

Souhaitez-vous recevoir la facture par mail ?

Pour les mineurs :

Je soussigné.e père, mère, tuteur, représentant.e légal.e (*Rayer la mention inutile*),

· Autorise l'enfant

à participer aux activités organisées par l'association Ecole d'Aïkido de Brest ;

· Autorise l'enseignant à pratiquer les gestes de premiers secours sur l'enfant, et à le faire évacuer, en cas de nécessité, vers l'hôpital ou la clinique dont le nom suit :

Téléphone à contacter en cas d'urgence :

Droit à l'image

Je soussigné.e

- adhérent.e des associations Ecole d'Aïkido de Brest et PLPR
 représentant.e légal.e de l'enfant

Autorise lesdites associations, dans le cadre exclusif des activités qu'elles organisent au cours de la saison 2019/2020, à réaliser des prises de vue photographiques et vidéo me ou le concernant.

Autorise lesdites associations à utiliser les prises de vue réalisées au cours de cette même saison, dans le cadre exclusif de leurs supports de communication physiques ou numériques (affiches, flyers, site internet, facebook...), et ce sans limitation de durée.

Je reste libre de faire retirer toutes images me ou le concernant des supports de communication de lesdites associations sur simple demande orale ou écrite.

Information RGPD

Les données présentes sur la fiche de renseignement ci-dessus sont recueillies avec votre accord. Elles seront utilisées exclusivement dans le cadre du fonctionnement des deux associations, notamment pour vous tenir informé des modifications d'horaires des cours, des stages organisées par l'association et de la tenue des AG.

Les membres du bureau des deux associations sont les seules personnes à avoir accès à ces données, dans le cadre de leur fonction.

Les données sont conservées sur la durée de votre adhésion. En cas de non renouvellement de votre adhésion, elles seront détruites sur simple demande.

Vous pouvez, en vertu du règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès des secrétaires des associations.

Aucune donnée personnelle ne sera communiquée à un tiers par les associations.

Conditions générales

Les inscriptions peuvent avoir lieu tout au long de l'année, sous réserve de places disponibles. Un certificat médical de non contre-indication pour la pratique intensive de l'aïkido est obligatoire. Aucune inscription ne pourra être prise en l'absence de certificat médical. Toute personne n'étant pas à jour de son règlement se verra refuser l'accès aux activités.

Séance de découverte des activités

Il est proposé deux séances de découverte des activités pour les nouveaux adhérents (certificat médical obligatoire). À l'issue de celles-ci, l'adhérent a une semaine pour confirmer son inscription. À défaut de cette confirmation, la place est libérée.

Modalités d'inscription

Pour vous inscrire et déterminer le tarif qui vous est applicable, vous devez vous munir de votre attestation de quotient familial (attestation CAF/MSA ou en mairie avec votre dernier avis d'imposition). Il est précisé, dans le cas où l'adhérent ne souhaiterait pas justifier de sa situation, que le tarif correspondant au groupe tarifaire A s'applique.

Paiement

Les adhérents peuvent régler par chèque(s) à l'ordre du PLPR et EAB ou en espèces. À la demande des adhérents et pour les activités courantes hebdomadaires, il est possible de réaliser un paiement échelonné en 3 versements effectués au démarrage de l'activité.

Remboursement des droits d'inscription

Le remboursement n'est possible que dans le cas de circonstances exceptionnelles, dûment justifiées (motif médical, déménagement, perte d'emploi, motif professionnel...). Les remboursements sont calculés au prorata des séances restantes à effectuer au jour de la demande accompagnée des justificatifs. Aucun remboursement partiel (arrêt momentané de l'activité) ne pourra être envisagé. Nous pouvons être amenés à annuler une activité en cours d'année notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, le remboursement des sommes perçues est effectué *prorata temporis* pour libérer le centre d'animation de tout engagement.

Je vérifie que mon dossier est complet :

Fiche d'inscription

Certificat médical

Règlement

À Brest, le

Signature